

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

53950

Tel : 02-43-01-10-73

E-Mail:

[contact@lachapelleanthenaise.fr](mailto:contact@lachapelleanthenaise.fr)

Le Vingt Huit avril deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	12

**Etaient présents** : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1<sup>er</sup> adjoint, FRANGEUL Savéria-2<sup>nd</sup> adjoint, BERGERE Christophe- 3<sup>ème</sup> adjoint BOULAY Karine- 4<sup>ème</sup> adjoint, COUTELLE Nadine, PIPART Eric, LERAY Patrick, BIGARRET Gaël, DECRESSAC Guillaume, CHARPENTIER Adeline, JOUIN Malvina,

**Absents excusés** : DUVAL Angélique , DURAND Lydia , LEGRAND Jérôme, CHARPENTIER Adeline jusqu'à 20 h 50

Date de la convocation : 14/04/2022

**Absent non excusé** :

Date d'affichage : 14/04/2022

**Secrétaire de séance** : Mme COUTELLE Nadine

**Pouvoir** : Mme Duval donne pouvoir à Mme Fougeray, Mme Durand donne pouvoir à Mme Frangeul, M Le Grand donne pouvoir à M Bergère , Mme Charpentier donne pouvoir à Mme Fougeray

### **Présentation des offres des cabinets pour le diagnostic de l'église communale**

Monsieur Bergère donne le compte-rendu des différentes réunions de la commission bâtiments au cours desquelles ont été examinées les deux offres des cabinets pour la réalisation du diagnostic de l'église communale et fait un retour de l'analyse des offres confiée à la Direction du Patrimoine du Conseil départemental de la Mayenne.

Il apparaît que les deux agences ayant répondu sont compétentes, sérieuses et expérimentées. Ainsi l'estimation financière qui sera apportée par l'agence choisie permettra de prioriser les urgences et de programmer les travaux en conséquence.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que cette étude peut être financée dans la limite de 30 % par le Conseil Départemental, aussi il y a lieu de solliciter un accompagnement financier à ce sujet.

Les prix présentés sont donc les suivants :

**Agence XV 41** : 16980 € HT-hors option analyse du mobilier, avec assistance BET Fluides incluse, + devis nacelle 1577.95 € HT soit 22269.54 € TTC.

**Architrav** : 13920 € HT (12000 € HT + 1920 € HT option assistance BET Fluides) + devis Nacelle : 1577.95 € HT soit 15497.95 € HT globalement soit 18597.54 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Retient le cabinet Architrav pour établir le diagnostic de l'église communale pour un montant global de 15497.95 € HT,
- Sollicite à ce titre une aide départementale sur le programme « aide à la restauration du patrimoine public de caractère »,
- Sollicite à ce titre une aide financière du programme Fonds de Concours de Laval Agglomération,
- Autorise Madame le Maire à procéder à toute démarche et signature sur ce dossier

### Examen de la proposition de convention pour le restaurant scolaire

Madame le Maire donne le compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société Convivio, actuel fournisseur des repas au restaurant scolaire en liaison froide.

Un projet de convention de restauration scolaire est donc parvenu en mairie : elle prendrait effet au 01 septembre 2022 et se terminera le 31/08/2023 et sera renouvelée deux fois par période de 12 mois sauf dénonciation au moins trois mois avant la fin de l'année scolaire, soit avant le 31 mars.

La composition des repas comprend le déjeuner et le goûter les jours scolaires ouvrés soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les grammages sont adaptés aux catégories des utilisateurs (maternelle, élémentaire, adulte) et les repas sont composés de :

- 1 entrée
- 1 plat protidique principal
- 1 légume et/ou 1 féculent
- 1 laitage ou un fromage deux fois par semaine
- 1 dessert ou un fruit
- le pain et les condiments sont compris dans la prestation

Le goûter a deux composantes

Les prix ont été actualisés de +5 % par rapport à ce qui existe dans la convention actuelle.

Seule la révision annuelle des prix selon indice INSEE et préconisée par les services de la concurrence et des prix, sera appliquée sur la durée de la convention soit le 01/09/2023 pour la première fois.

Après avoir pris connaissance du projet de convention de restauration scolaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide du report de l'examen de ce dossier à la prochaine réunion du conseil municipal car un nouveau projet de convention va être présenté par la société Convivio.

### Projet de cession d'une portion de chemin rural- suites à donner après réception du devis de bornage

Madame le Maire expose que le devis de bornage concernant la cession du chemin de la Fouassière aux propriétaires de ce lieu-dit leur a été envoyé par le cabinet de géomètre Langevin de Château-Gontier pour un montant hors taxes de 495 € HT soit 594 € TTC.

M et Mme Gendre ont donné leur accord sur la prise en charge des frais de bornage annoncés.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la cession de tout ou partie de ce chemin rural qui ne dessert aucune autre habitation et n'a pas d'utilité pour la continuité des cheminements piétonniers.

### Requalification du centre-bourg : proposition d'assistance par LMA

Madame le Maire donne le compte-rendu de la rencontre avec des membres de la société LMA , société qui se propose d'accompagner la municipalité sur la vérification et éventuellement la complétude, des pièces contractuelles de la consultation en cours, sur le chiffrage des travaux qui entrent dans le cadre de la requalification du centre-bourg ainsi que sur le phasage des travaux (tranche ferme et tranches optionnelles.)

Le montant de cette mission est de 1000 € HT

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer sur l'attribution de cette mission à la société LMA.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour, le projet étant modifié, une réunion de conseil municipal sur ce sujet est donc fixée au jeudi 5 mai 2022 à 20 h 30.

### Questions diverses

#### ***Examen du devis de réfection des rideaux à l'école***

Madame Frangeul expose que le changement des rideaux à l'école s'opère en trois tranches, dont deux ont été réalisées jusqu'à maintenant ; un devis réactualisé a été sollicité près de l'entreprise Mérienne, le prix pour la confection et la mise en place est de 2978.66 € HT soit 3574.39 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-donne son accord sur le devis présenté soit 2978.66 € HT soit 3574.39 € TTC.

#### ***Proposition de formation en direction des élus :***

Mme Le Maire fait état d'un contact téléphonique d'un représentant de la caisse des dépôts et consignations qui se propose d'organiser à la mairie de Saint Germain le Fouilloux des formations gratuites en direction des élus.

La commune d'accueil a choisi un samedi dont la date n'est pas encore fixée et a retenu deux thématiques qui sont les finances locales et la prise de parole en public.

8 participants sont nécessaires pour chacune des formations qui se déroulent sur les créneaux horaires de 9 h à 17 heures.

Il est également possible d'organiser des formations sur site aux dates choisies par les élus et selon le programme retenu.